

PORTANT TARIFICATION DE LA CERTIFICATION TOEIC POUR LES ÉTUDIANTS DE L'INSTITUT
D'INFORMATIQUE ISIMA

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération n°2017-10-27-23 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 27 octobre 2017 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

La tarification de chaque épreuve de certification TOEIC (hormis la première) aux étudiants du diplôme d'ingénieur ISIMA de l'Institut d'Informatique ISIMA comme suit : 48 euros.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09/11/2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD 

- Transmis au contrôle de légalité le 10 NOV. 2017

- Publié le

10 NOV. 2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.